

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MERCREDI 17 JUIN 2020 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Date de la convocation : 11/06/2020
--

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Martine LAGUERIE, Maire,

Présents : MM. Didier CATUOGNO, Elie GARCIA-JORDA, Patrick VINCENT, David REBEYROL, Jean-Laurent GRANIER, Gilles GRANIER, Catherine CROCITTI, Christine PANEBOEUF, Astrid WORNER, Alexandrine TAULAIGO, Vanessa SCHMISSER, Thierry TREBILLON, Cécile VERNET, Jean-Pierre MIRAGLIA

Absents excusés : MM. Néant

Absents non excusés : MM. Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Alexandrine TAULAIGO été nommée secrétaire

### **OBJET : ELECTION DE DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'AMENEE D'EAU DU PLATEAU DE SIGNARGUES**

#### **5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE -- 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2020/18**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'Amenée d'Eau du Plateau de Signargues,

Vu les résultats de l'élection des délégués titulaires :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- Ont obtenu :	
<b>Mme Martine LAGUERIE :</b>	15 voix
<b>M. Elie GARCIA-JORDA :</b>	15 voix

Vu les résultats de l'élection des délégués suppléants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- Ont obtenu :	
<b>M. David REBEYROL :</b>	15 voix
<b>M. Jean-Laurent GRANIER :</b>	15 voix

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **PROCLAME** élus comme délégués de la commune d'ESTEZARGUES au sein du Syndicat Mixte d'Amenée d'Eau du Plateau de Signargues.
- ✓ **Mme Martine LAGUERIE** et **M. Elie GARCIA-JORDA** : délégués titulaires,
  - ✓ **M. David REBEYROL** et **M. Jean-Laurent GRANIER** : délégués suppléants.

### **OBJET : ELECTION DE DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD (SMEG)**

**5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE -- 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2020/19**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5211-6 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'électricité du Gard (SMEG),

Vu les résultats de l'élection des deux délégués titulaires :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- A obtenu :	
<b>M. Elie GARCIA-JORDA :</b>	15 voix
<b>M. David REBEYROL :</b>	15 voix

Vu les résultats de l'élection des deux délégués suppléants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- A obtenu :	
<b>Mme Martine LAGUERIE :</b>	15 voix
<b>M. Jean-Pierre MIRAGLIA :</b>	15 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune d'ESTEZARGUES au sein du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG),

- ✓ **M. GARCIA-JORDA Elie** et **M. David REBEYROL** : délégués titulaires,
- ✓ **Mme Martine LAGUERIE** et **M. Jean-Pierre MIRAGLIA** : délégués suppléants.

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **OBJET : ELECTION DE DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT DE L'YEUSERAIE**

**5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE -- 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2020/20**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal il convient d'élire deux délégués titulaires de la commune au sein du Syndicat de l'Yeuseraie,

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- A obtenu :	
<b>M. David REBEYROL :</b>	15 voix
<b>M. Jean-Laurent GRANIER :</b>	15 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune d'ESTEZARGUES au sein du Syndicat de l'Yeuseraie,

- **M. David REBEYROL et M. Jean-Laurent GRANIER** : délégués titulaires.

## **OBJET : ELECTION DE DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DU LYCEE JEAN VILAR**

**5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE -- 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2020/21**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat pour l'aménagement du site du Lycée Jean Vilar,

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- A obtenu :	
<b>M. Didier CATUOGNO :</b>	15 voix

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- A obtenu :	
<b>Mme Catherine CROCITTI :</b>	15 voix

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune d'ESTEZARGUES au sein du Syndicat pour l'aménagement du site du lycée Jean Vilar :

- ✓ **M. Didier CATUOGNO** : délégué titulaire,
- ✓ **Mme Catherine CROCITTI** : déléguée suppléante.

### **OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES -- 8-2 – AIDE SOCIALE – N°2020/22**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Madame le Maire est présidente de droit.

Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à **huit** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

### **OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES -- 8-2 – AIDE SOCIALE – N°2020/23**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020 a décidé de fixer à quatre, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

- ✓ M. Didier CATUOGNO, M. Elie GARCIA-JORDA,
- ✓ Mme Christine PANEBOEUF, M. Patrick VINCENT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
À déduire ( <i>bulletins blancs</i> ) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir =	3.75

A obtenu la liste :

- **M. Didier CATUOGNO, M. Elie GARCIA-JORDA,**
- **Mme Christine PANEBOEUF, M. Patrick VINCENT** : 15 voix

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

- **M. Didier CATUOGNO,**
- **M. Elie GARCIA-JORDA,**
- **Mme Christine PANEBOEUF,**
- **M. Patrick VINCENT.**

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

**5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE -- 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2020/24**

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** la nécessité de préparer les dossiers en commissions communales, pour la bonne marche des travaux du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer les commissions suivantes :

- Commission Agricole,
- Commission Communication, Culture et animations,
- Commission Éducation,
- Commission Finances,
- Commission Voirie et Réseaux,
- Commission Sécurité,
- Commission Village,
- Commission Urbanisme,
- Commission PLU.

Ces commissions sont chargées d'instruire les dossiers, de réunir tous les documents nécessaires et de présenter ensuite son rapport au Conseil Municipal, afin de lui permettre de délibérer en parfaite connaissance de cause, sur les résolutions définitives à adopter. Madame le Maire est Présidente de droit de toutes les commissions.

Sont nommés membres de ces commissions :

➤ **COMMISSION AGRICOLE :**

Responsable : **M. David REBEYROL**

- **Membres :** - M. Jean-Laurent GRANIER - M. Patrick VINCENT  
- M. Gilles GRANIER - M. Thierry TREBILLON  
- Mme Christine PANEBOEUF

➤ **COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE ET ANIMATIONS :**

Responsable : **M. Didier CATUOGNO**

- **Membres :** - Mme Catherine CROCITTI - M. Elie GARCIA-JORDA  
- Mme Astrid WORNER - Mme Cécile VERNET  
- M. Thierry TREBILLON - M. Jean-Laurent GRANIER  
- M. Gilles GRANIER.

➤ **COMMISSION FINANCES :**

Responsable : **Mme Martine LAGUÉRIE**

- **Membres :** - M. Didier CATUOGNO - M. Elie GARCIA-JORDA  
- M. David REBEYROL - M. Alexandrine TAULAIGO

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **COMMISSION VOIRIE - RESEAUX :**

Responsable : **M. Elie GARCIA-JORDA**

- **Membres :** - M. David REBEYROL - M. Patrick VINCENT  
- M. Jean-Pierre MIRAGLIA - Thierry TREBILLON

➤

➤ **COMMISSION SECURITE :**

➤ Responsable : **Mme Martine LAGUÉRIE**

- **Membres :** - M. Didier CATUOGNO - M. Elie GARCIA-JORDA  
- M. David REBEYROL

➤ **COMMISSION VILLAGE :**

Responsable : **M. Elie GARCIA-JORDA**

- **Membres :** - M. Didier CATUOGNO - M. Gilles GRANIER,  
- Mme Vanessa SCHMISSER – Mme Catherine CROCITTI  
- Mme Christine PANEBOEUF

➤ **COMMISSION URBANISME :** Responsable : **Mme Martine LAGUÉRIE**

- **Membres :** - M. Didier CATUOGNO – M. Elie GARCIA-JORDA  
- M. David REBEYROL

➤ **COMMISSION PLU :** Responsable : **Mme Martine LAGUÉRIE**

- **Membres :** - M. Didier CATUOGNO - M. Elie GARCIA-JORDA  
- M. David REBEYROL - Mme Christine PANEBOEUF,  
- M. Patrick VINCENT - M. Gilles GRANIER,  
- M. Jean-Laurent GRANIER - Mme Catherine CROCITTI,  
- M. Jean-Pierre MIRAGLIA – M. Thierry TREBILLON  
- Mme Alexandrine TAULAIGO – Mme Vanessa SCHMISSER  
- Mme Cécile VERNET – Mme Astrid WORNER

## **OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

### **5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE -- 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2020/25**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de nommer au sein du Conseil Municipal un correspondant défense, qui correspond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce à des actions de proximité.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée délibérante, de désigner Monsieur Jean-Laurent GRANIER en cette qualité.

Considérant l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de nommer **Monsieur Jean-Laurent GRANIER** en qualité de correspondant défense.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PREVENTION ROUTIERE**

**5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE -- 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2020/26**

Madame le Maire précise que le correspondant « Prévention Routière » facilitera les actions de Prévention sur la commune.

Il pourra également susciter de nouvelles politiques mais surtout maintenir un contact avec le comité de la Prévention Routière du Gard.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de nommer **Madame Astrid WORNER** en qualité de correspondante « Prévention Routière ».

### **OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES RELATIONS AVEC L'ENTENTE SPORTIVE ROCHEFORT SIGNARGUES (ESRS)**

**5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE -- 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2020/27**

Madame le Maire souhaiterait qu'un conseiller municipal soit chargé des relations avec l'Entente Sportive Rochefort Signargues. La commune d'Estézargues compte quelques adhérents à l'ESRS.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de nommer **Madame Alexandrine TAULAIGO** en qualité de correspondante « ESRS ».

### **OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES RELATIONS AVEC L'ASSUREUR GROUPAMA**

**5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE -- 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2020/28**

Madame le Maire souhaiterait qu'un conseiller municipal soit chargé des relations avec l'Assureur GROUPAMA. Une fois par an, il est demandé la présence d'un élu à l'Assemblée Générale ;

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de nommer **Monsieur David REBEYROL** en qualité de correspondant « GROUPAMA ».

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **OBJET : REHABILITATION DU CAMPANILE DE L'EGLISE**

**1 – COMMANDE PUBLIQUE – 1-1 – MARCHES PUBLICS – N°2020/29**

Madame le Maire précise que le Campanile de l'église a besoin d'être rénové. Le dallage au pied du campanile est en cours de désintégration. Des pierres sont cassées.

Madame le Maire précise que trois devis ont été demandés auprès des entreprises :

- LE GOFF pour un montant de : 1 690 €HT, soit 2 028 €TTC,
- EGEA pour un montant de 4 765 €HT, soit 5 718 €TTC,
- SELE pour un montant de 6 778.13 €HT, soit 8133.76 €TTC.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir discuté, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise LE GOFF, pour un montant de 1 690 €HT, soit 2 028 €TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **OBJET : AMENAGEMENT D'UN RESEAU PLUVIAL – PARKING RUE DR DIBON**

**1 – COMMANDE PUBLIQUE – 1-1- MARCHES PUBLICS – N°2020/30**

Dans le cadre de l'aménagement d'un réseau pluvial Rue Dr Dibon vers le Chemin de la Rascasse, deux entreprises ont déposé un devis :

- LE GOFF pour un montant de : 12 175 €HT, soit 14 610 €TTC,
- MAZOYER TP pour un montant de 10 200.97 €HT, soit 12 241.16 €TTC.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir discuté, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise MAZOYER TP, pour un montant de 10 200.97 €HT, soit 12 241.16 €TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : ADHESION AU SERVICE « PROTECTION DES DONNEES »  
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD  
ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PORTECTION DES DONNEES (DPD)**

1 – COMMANDE PUBLIQUE – 1-7 – ACTES SPECIAUX ET DIVERS – N°2020/31

## EXPOSÉ PREALABLE

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne (RGPD), proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gard (CDG30).

Le règlement général européen de protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte certaines modifications en matière de protection des données personnelles.

Il responsabilise notamment les collectivités territoriales sur la protection des données qu'elles collectent et la sécurité des systèmes d'information. Il renforce les obligations des collectivités territoriales en matière de respect des libertés et droits fondamentaux des personnes vis-à-vis de leurs données.

Le pouvoir de sanction de la CNIL augmente considérablement et le non-respect de cette réglementation entraine des sanctions financières lourdes.

La désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) pour chaque collectivité territoriale devient obligatoire et il convient de se conformer à cette nouvelle réglementation.

Considérant le volume important de ces obligations et le niveau d'expertise demandé en matière de protection de données, la mutualisation présente un intérêt certain.

Par l'article 25 de la loi statutaire, le CDG 30 est compétent pour assurer tout conseil en organisation et conseil juridique. Il propose la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé pour accompagner la collectivité dans sa mise en conformité.

Par la présente délibération, Madame le Maire propose d'inscrire la commune dans cette démarche et donne lecture de la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités d'exécution de la mission et les tarifs.

VU le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) ;

VU la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le décret n° 2018-687 du 1<sup>er</sup> août 2018 pris pour l'application de cette loi ;

VU la délibération du CDG 30 en date du 05 octobre 2018, créant le service « protection des données » du CDG 30, approuvant les conditions d'adhésion au service « protection des données » et les tarifs s'y rapportant ;

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de mutualiser ce service avec le CDG 30,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le CDG30 « DPD personne morale » comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG30,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à désigner le CDG30 « DPD personne morale » comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

## **OBJET : VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION**

### **8 – DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES -- 8-5 – POLITIQUE DE LA VILLE -- N°2020/32**

Dans le cadre du projet de vidéoprotection, Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'installation déposé par ENGIE SOLUTIONS.

Dans le cadre de ce dossier, Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès des services de l'État. La décision définitive sera prise en fonction du niveau de la subvention accordée.

Le montant des travaux est fixé à 50 125.03 €HT, soit 60 150.03 €TTC.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de subvention pour un montant de travaux de 50 125.03 €HT, soit 60 150.03 €TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1° TARIF DU CENTRE DE LOISIRS ET PROTOCOLE SANITAIRE DU COVID-19**

Madame le Maire présente les tarifs du centre de loisirs 2018/2019 qui s'appliqueront, sans changement, pour cette nouvelle année 2019/2020. La commission Education n'ayant accepté que des inscriptions à la semaine, exceptionnellement cette année suite à l'application du protocole sanitaire imposé aux ALSH, des parents ont demandé une réduction pour la semaine du 14 juillet (4 jours d'ouverture au lieu de 5).

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable et maintient le tarif de la semaine considérant que de gros efforts ont été faits par la municipalité pour maintenir un centre de loisirs.

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **2°) SPECTACLE BIZ ZAZOU OFFERT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Dans le cadre de la programmation du Festival Big Zazou, la Communauté de Communes du Pont du Gard souhaite programmer un spectacle à la salle du Forgeron de la Paix le lundi 19 Octobre 2020 (durant les vacances de la Toussaint).

Il s'agit du spectacle « la tête dans le sac » de la compagnie les soleils piétons. C'est un spectacle autonome qui s'adapte à de petites salles.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la programmation de ce spectacle.

Fin de séance à 20h00